

Règlements d'harmonisation

Domaine Champêtre

Waterville Qc.

1. Chacun des propriétaires de terrain du projet «Boulevard Champêtre» devra faire approuver les plans et les couleurs du revêtement extérieur, de l'aluminium et du bardeau de la maison qu'il entend construire, par le ou les promoteur(s), soit par Daniel Lambert ou Patrick Deveault, par écrit, et ce avant le début des travaux de construction.
2. La durée de réalisation d'un projet est de neuf (9) mois maximum, du début jusqu'à la fin de la construction (du creusage jusqu'au terrassement). Chacun des propriétaires de terrain du projet «Boulevard Champêtre» qui ne respectera pas ce critère devra payer une amende de mille dollars 1 000\$ par mois.
3. Chacun des propriétaires de terrain du projet «Boulevard Champêtre», s'engage à planter deux (2) arbres par terrain pour une maison unifamiliale et un (1) arbre par terrain pour un jumelé. L'essence de cet arbre est laissée à la discrétion de l'acheteur. Cependant, les arbres devront avoir une circonférence minimum de un pouce et demi (1^{1/2}'') et une hauteur minimale de cinq (5) pieds.

Bien-sûr, tous les règlements municipaux devront être respectés.